

LA TRAITE DES ÊTRES-HUMAINS

La traite des êtres humains est un phénomène multiforme et un crime caractérisé par des formes inhumaine d'abus et d'exploitation. Les sujets les plus vulnérables aux différentes formes de violences et isolement, comme les enfants et les migrants, sont aussi plus exposé au risque de la traite

des êtres humains. C'est en ce sens que l'Organisation internationale pour les migrations est engagée depuis plus de 25 ans dans la lutte contre la traite à niveau international en soutenant les états membres et en protégeant les migrants vulnérables.

Qu'est ce que la traite des êtres humains ?

Le texte juridique fondamental au niveau international concernant la traite est le **protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants** (aussi connu sous le nom du Protocole de Palerme). Celui-ci définit la traite comme :

ACTE

Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes.

MOYEN

Par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre.

BUT

Aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.



Dans le cadre de la traite des enfants, le recours aux moyens n'est pas nécessaire pour qualifier de traite l'exploitation d'un enfant.

Victime de traite dans le monde¹

91,416

Victimes de traite
dans le monde

172

Pays
d'exploitation

169

Nationalités
concernées

¹ Données OIM 2018

Axes d'intervention de l'OIM au niveau mondial

L'OIM lutte activement contre la traite des personnes, depuis 1994. En partenariat avec les gouvernements, les Nations Unies, les organisations internationales et non gouvernementales, le secteur privé et les partenaires de développement l'OIM a apporté une aide à **plus de 100 000 victimes**.

L'OIM intervient en matière de lutte contre la traite des êtres humains en suivant le principe des **4 P : prévention, protection, poursuites et partenariats**.

L'OIM adopte une approche globale de la lutte contre la traite des êtres humains, en respectant les principes de respect des droits de l'Homme, de bien-être physique, mental et social et de durabilité.

AXE 1

PRÉVENTION ET PROTECTION



- Campagnes d'information et de sensibilisation
- Assistance directe aux victimes de traite

AXE 2

COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES



- Plate formes de données OIM (MIMOSA, CTDC)
- Rapports techniques
- Études

AXE 3

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES



- Formations délivrées aux acteurs gouvernementaux et ONG
- Appui aux lois
- Appui au secteur privé pour le recrutement éthique et la lutte contre l'exploitation au travail (IRIS et CREST)

L'assistance fournie par l'OIM au niveau mondial

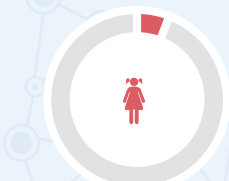
L'OIM assiste entre **7000** et **9000** victimes de traite (VdT) par année².



57%
Femmes



32%
Hommes



6%
Filles



5%
Garçons

788

Victimes de traite assistées en 2018 dans le cadre de l'Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration (AVRR) soit **19 % des bénéficiaires**



Grâce aux efforts déployés par les différentes parties prenantes le nombre de Victimes de traite a **diminué de 30%** dans le monde comparé à 2017

²Source : A manual to address human trafficking, IOM, 2019

³Source : Return and Reintegration key highlights IOM

Le contexte du Maroc

Le Maroc est activement engagé dans la lutte contre la traite et adhère à plusieurs sources législatives internationales sur la thématique notamment le Protocol de Palerme ratifié en 2011. Grâce au travail mis en place par les institutions marocaines et l'appui des acteurs internationaux comme l'OIM, le Parlement a approuvé en 2016 **la loi nationale 27/14 dédiée spécifiquement à la traite nationale et internationale**. En outre la loi 27/14 confie à la commission interministérielle la coordination des mesures afin de lutter et prévenir la traite des êtres humains au Maroc.

L'OIM Maroc et la lutte contre la traite des êtres humains

L'Organisation internationale pour les migrations au Maroc a toujours assuré un soutien aux acteurs étatiques et non étatiques en termes de formation et de sensibilisation sur l'identification et la protection des potentielles victimes de traite des êtres humains.

Axes d'intervention de l'OIM Maroc

Protection et prévention

76 victimes de traite assistées en 2018 et grâce au soutien des partenaires de la société civile



Hébergement sécurisés



Assistance médicale et psychosociale



Développement des compétences et formations



Conseils juridiques



Retour volontaire



L'intégration ou la réinstallation



- Sensibilisation sur les risques de la migration irrégulière et les dangers de la route notamment auprès des jeunes adultes et des enfants.
- Coordination du Groupe Thématique Migration (GTM) sur la traite qui compte parmi ses membres les agences des Nations Unies impliquées

Développement des capacités

242 acteurs institutionnels et de la société civile sensibilisés et formés sur la traite et la protection des potentielles victimes de la traite des êtres humains



Renforcement des capacités des acteurs étatiques et des associations dans plusieurs régions à travers des sessions de sensibilisation et des formations sur l'identification, le référencement et la protection des VdT



Soutien technique pour les OSCs et acteurs locaux afin d'assurer une meilleure protection (hébergement, FI et NFI et meilleure intégration des victimes)

Appui aux politiques publiques

- Élaboration de normes minimales sur l'hébergement d'urgence des victimes et potentielles victimes de la traite des êtres humains
- Élaboration d'un guide destiné aux inspecteurs de travail



Accompagnement du gouvernement dans sa stratégie de lutte contre la traite, notamment dans l'élaboration de la loi 27/14 et son application et l'axe gestion des flux et lutte contre la traite des êtres humains de la SNIA⁴



Soutien à la commission interministérielle de la lutte contre la traite des êtres humains

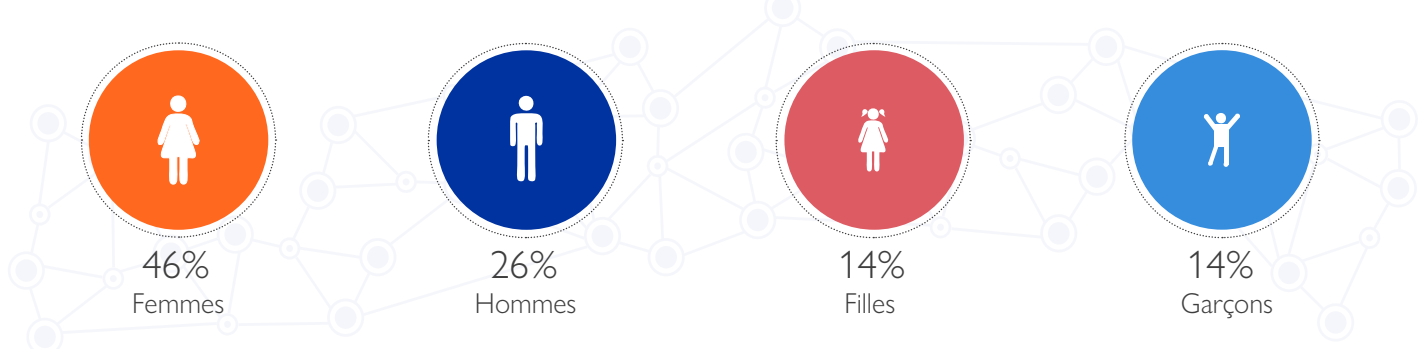
! ALLER DE L'AVANT

L'OIM Maroc et ses partenaires prévoient de poursuivre leurs efforts en matière de récolte de données fiables et désagrégées afin d'assurer un référencement efficace des VdT et de soutenir les acteurs sur le terrain.

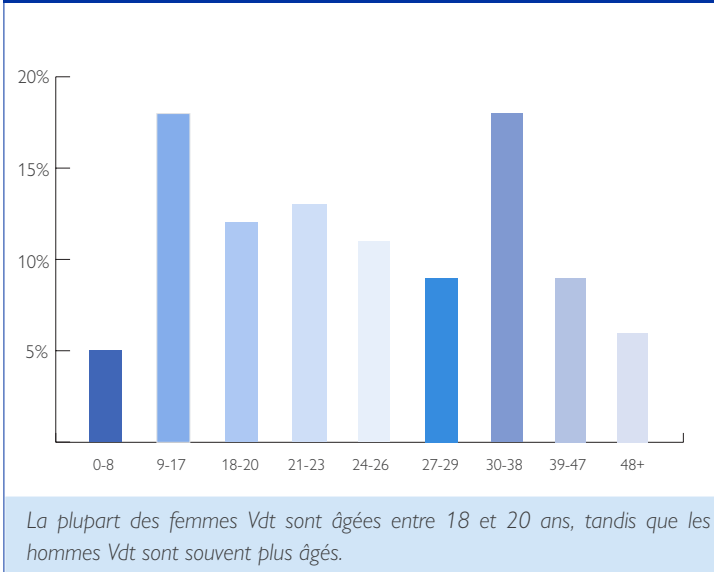
⁴Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile

PROFIL DES VICTIMES DE LA TRAITE DANS LE MONDE

Répartition par genre

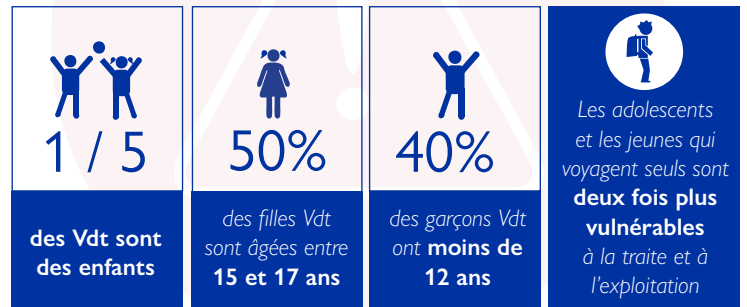


Répartition par âge



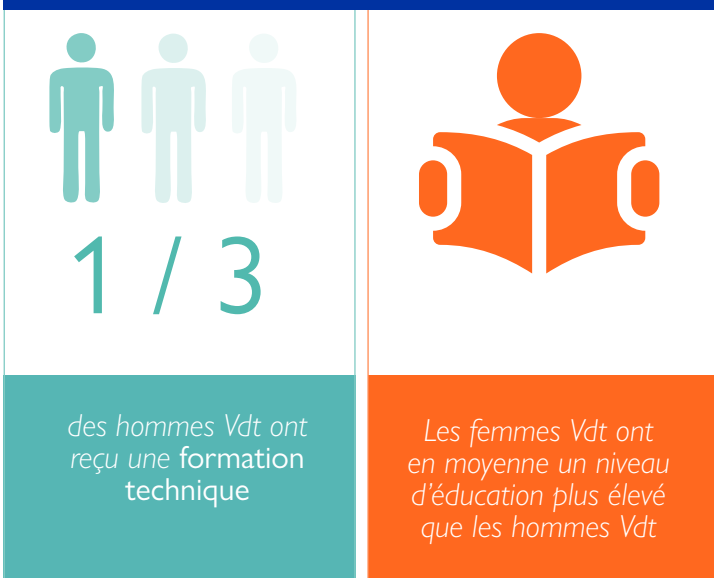
Les enfants victimes de traite

Le profil des enfants victimes de traite⁵ est différent comparé à celui des adultes en termes de recrutement, de genre, de moyens de contrôle entre autres.

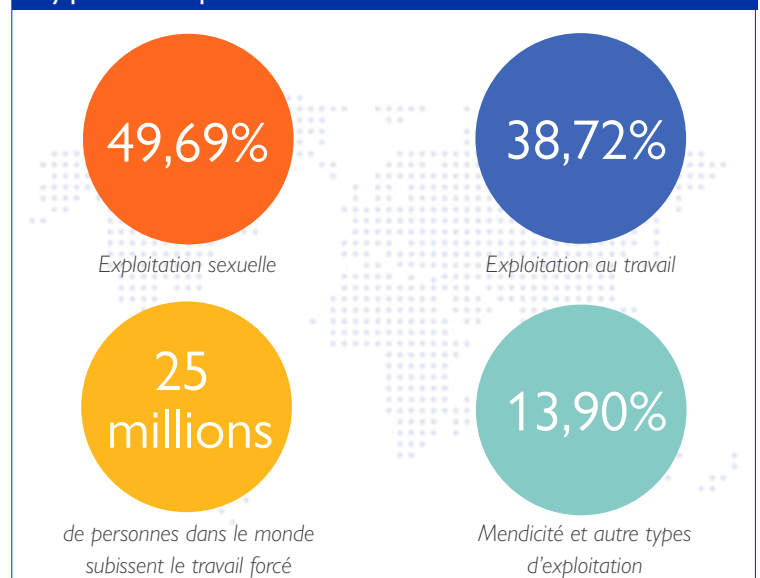


⁵ Harrowing journeys IOM UNICEF, 2017

Niveau d'éducation



Types d'exploitations



Source : The Counter Trafficking Data Collaborative (CTDC), 2019



Pour plus d'informations, veuillez contacter :

L'Organisation Internationale pour les Migrations - OIM Rabat, Maroc - Organisme des Nations Unies chargé des Migrations

N°11 rue Aït Ourir, «Pinède», Souissi, Rabat - Maroc, Tél : +212 (0) 5 37 65 28 81, Fax : +212 (0) 5 37 75 85 40

Email : iomrabat@iom.int - Site web : <http://morocco.iom.int>